

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, **Secrétaire de séance :** SCHWARZ François **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36

22. Environnement : Prorogation et substitution de la promesse de bail pour la projet photovoltaïque EREA (Four à Chaux)

La Communauté de Communes Sud Nivernais a signé une promesse de bail avec la société EREA INGENIERIE en date du 17 septembre 2021 en vue de la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain (parcelles AV 11 – partiel hors zone boisée et AV 127 – servitude passage chemin d'accès) détenu par la collectivité sur la commune de Decize.

Compte tenu des délais de recours au permis de construire, du bouclage financier du projet et de la signature de la convention de raccordement avec Enedis, la société EREA demande une prolongation de la durée de la promesse de bail jusqu'au 31 décembre 2025 sachant que la promesse est aujourd'hui valide jusqu'en mars 2024.

Le bail définitif devrait être signé début 2025 juste avant la commande des onduleurs, structures et panneaux dont la pose commencera en septembre 2025 pour une mise en service au printemps 2026.

Par ailleurs, par courrier en date du 14 septembre 2023, EREA a informé la collectivité, conformément à l'article 7.1, que la société Centrale Photovoltaïque PVEOLE 18 se substituait à la société EREA INGENIERIE pour le bénéfice de la promesse de bail.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la demande de prolongation de la promesse de bail avec la société EREA
- **D'approuver** la demande de substitution à EREA par la société Centrale Photovoltaïque PVEOLE 18
- **D'autoriser** la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 14/12/2023
Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY